

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0915**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Habitat - Logement social - Avenant de prolongation, à titre onéreux, au bail emphytéotique conclu sur l'immeuble situé 656 chemin Pierre Drevet avec l'association Habitat et humanisme Rhône

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0915**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Habitat - Logement social - Avenant de prolongation, à titre onéreux, au bail emphytéotique conclu sur l'immeuble situé 656 chemin Pierre Drevet avec l'association Habitat et humanisme Rhône

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est titulaire d'un bail emphytéotique conclu le 15 décembre 2008 avec l'association Habitat et humanisme Rhône pour une durée de 30 ans courant jusqu'au 14 décembre 2038, et portant sur une maison individuelle de type T5 située à Rillieux-la-Pape, 656 chemin Pierre Drevet sur la parcelle cadastrée AB 560.

Cette maison avait fait l'objet de travaux lourds en 2009 dans le cadre d'un conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) avec travaux d'une durée de 9 ans, arrivé à échéance en 2018. Les charges locatives liées aux déperditions énergétiques étant importantes, l'association Habitat et humanisme Rhône a réalisé un nouveau projet pour pouvoir remettre le bien en location.

**II - Projet de l'association Habitat et humanisme Rhône**

Aujourd'hui, l'association Habitat et humanisme Rhône souhaiterait, par une prolongation dudit bail, amortir les travaux de rénovation énergétique qui seront réalisés dans la maison, ainsi que de transformation de l'ancien garage en bureaux et chambre, dont le montant prévisionnel total s'élève à 112 918 € TTC, afin de conventionner le logement dans le cadre de l'ANAH.

**III - Avenant au bail**

Aux termes du projet d'avenant qui a été établi, ledit bail emphytéotique serait prolongé pour une durée de 4 ans, avec une échéance en 2042, étant précisé que le loyer du bail resterait inchangé et serait révisé en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), ou tout autre indice qui pourrait lui être substitué.

Le loyer s'élève à 2 317,51 €, pour l'année 2021.

Dans l'attente de la validation du nouveau conventionnement des logements, cette maison n'a pas pu être relouée. Cet avenant relate également la suspension de la redevance annuelle de 2018 à 2021 inclus.

Toutes les autres conditions du bail restent inchangées.

Les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive de l'association Habitat et humanisme Rhône ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 26 mai 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

a) la suspension du versement de la redevance annuelle de 2018 à 2021,

b) la prolongation, par avenant à titre onéreux, pour une durée de 4 ans, au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône, du bail emphytéotique conclu sur l'immeuble cadastré AB 560, situé 656 chemin Pierre Drevet à Rillieux-la-Pape, selon les conditions énoncées ci-dessus, afin d'amortir les travaux de rénovation énergétique à réaliser dans la maison, ainsi que de transformation de l'ancien garage en bureaux et chambre.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer l'avenant et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-266550-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---